CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. HENRI PONS

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

<u>OBJET</u>: Restructuration des locaux sis au 64bis-66, Rue Saint-Sébastien à Marseille : lancement des études préalables et de programmation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver le lancement des études préalables et de programmation nécessaires à la restructuration d'une partie des locaux du site.

La dépense sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée